

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-121

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2023-121</i>

Soutien aux programmes d'actions 2023 des pôles de compétitivité, des réseaux et clusters, des technopoles et de l'Agence de développement et d'innovation (ADI) - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2021-603 du 25 novembre 2021, Bordeaux Métropole adoptait son schéma de développement économique métropolitain. Ce schéma oriente à présent l'action de la Métropole et de ses partenaires sur trois ambitions : l'emploi pour tous, la transition des entreprises vers des modèles plus vertueux et le rééquilibrage économique et social des territoires. Pour mettre en œuvre le plan d'actions opérationnel de ce schéma, Bordeaux Métropole s'appuie sur plusieurs structures associatives fédérant les entreprises et les acteurs socio-économiques. Ces structures mettent en œuvre des programmes d'actions annuels au préalable validés par leur Conseil d'Administration dont la Métropole est membre. Ces programmes comprennent actions collectives, ingénierie de projet, promotion de filière, concertation et analyse stratégique des filières. Ces structures sont les partenaires au quotidien de Bordeaux Métropole pour sonder, informer et agir au plus près des entreprises et des acteurs de ces écosystèmes stratégiques.

I) Présentation des structures

I.1) Les pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité fédèrent les entreprises d'un territoire. Ils facilitent leur mise en relation pour monter des projets collaboratifs, unir leur savoir-faire pour remporter des marchés. Ils initient des actions collectives pour aider les petites et moyennes entreprises à suivre les besoins des grands donneurs d'ordre et des marchés. Ils animent le territoire par l'organisation d'évènements. Ils représentent les filières et défendent leurs intérêts auprès de l'union européenne et à l'international. Leur feuille de route est fixée en accord avec l'Etat.

- Le Pôle de compétitivité Aerospace Valley

Le Pôle de compétitivité mondial Aerospace Valley fédère plus de 800 acteurs privés et publics de la filière industrielle aéronautique, espace, drones et systèmes embarqués pour les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie en lien avec les industriels, les laboratoires de recherche, les structures de formation, les régions, les métropoles, les services de l'Etat et les acteurs locaux du développement économique. Le Pôle définit son périmètre d'action principalement autour de trois secteurs stratégiques (aéronautique, drones, espace) nourris par cinq écosystèmes d'excellence (systèmes embarqués et communicants, structures et systèmes mécaniques, propulsion et énergie

embarquée, données et intelligence artificielle, produits et services pour l'industrie). De manière transversale à ces secteurs stratégiques se rajoute un axe majeur de défis sociétaux auquel le Pôle contribue à travers ses cinq écosystèmes d'excellence : la mobilité et la sécurité. La prise en compte des objectifs de développement durable, de la conception au démantèlement en fin de vie, la transition énergétique et la transition numérique représentent des orientations majeures de l'innovation du Pôle.

- **Le pôle de compétitivité Alpha Route des Lasers et des Hyperfréquences**

Le pôle de compétitivité ALPhA Route des lasers et des hyperfréquences (RIh) rassemble sur la Nouvelle-Aquitaine plus de 200 entreprises « hautes technologies » et une cinquantaine d'organismes et établissements de recherche, de formation et/ou de transfert de technologies. Le pôle est organisé autour de 7 Domaines d'activité stratégiques (DAS) : trois DAS technologiques (photonique et laser, électronique et hyperfréquences, matériaux-photonique et électronique) et quatre orientés sur les marchés (santé-dispositifs médicaux et autonomie, communication et sécurité, aéronautique-spatial et défense, énergie et bâtiment intelligent).

Depuis sa création en 2005, le pôle totalise 1350 projets labellisés pour un montant de plus de 2 milliards d'euros et plus de 650 projets financés soit un taux de succès de 47,5%. Le pôle est également engagé en matière de développement durable et vient de lancer en ce sens une mission pour identifier parmi ses adhérents les solutions proposées en matière de décarbonation des bâtiments, des transports, des industries. Le pôle ambitionne de devenir un référent régional dans ce domaine (expertise, formation, et solution).

- **Le pôle Agri Sud-Ouest Innovation**

Le pôle Agri Sud-Ouest innovation fédère plus de 420 acteurs privés et publics agissant en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine dans les filières de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des agro-ressources. Son principal enjeu en termes d'accompagnement au montage de projets collaboratifs et d'animation est de favoriser l'innovation pour :

- décarboner nos systèmes de production et les adapter au changement climatique ;
- conjuguer : santé par l'alimentation, santé et bien-être des animaux, santé des plantes et de l'environnement ;
- organiser des filières territorialisées, et rendre notre économie plus circulaire ;
- identifier de nouvelles sources de valeur et accélérer les différentes transitions.

- **Le pôle de compétitivité Xylofutur**

Créé en 2005 pour un rayonnement sur l'Aquitaine, le pôle de compétitivité XyloFutur dédié à la filière forêt-bois a été reconduit par l'Etat en 2019 avec compétence sur le territoire national. XyloFutur est en attente de sa reconduction dans la Phase 5 des Pôles de compétitivité, et vise un rayonnement au niveau européen.

XyloFutur a pour vocation de soutenir des projets structurants et innovants, d'accompagner le développement de produits adaptés aux exigences des marchés, ceci dans 3 domaines : Arbre-Forêt, Bois, Chimie-Energie.

Basé dans les locaux de Bordeaux-Sciences Agro à Gradignan, le pôle Xylofutur compte 275 adhérents dont 17% sur l'aire métropolitaine, et réalise une bonne partie de ses animations sur le territoire de Bordeaux Métropole. Il dispose désormais de deux antennes régionales, en Auvergne Rhône-Alpes et dans les Pays de la Loire.

XyloFutur agit selon 4 axes stratégiques :

- Projets : le Pôle est un accélérateur et catalyseur de compétitivité par l'innovation. Il labellise des projets de R&D (Recherche et développement). Depuis sa création, 271 projets ont ainsi été labellisés pour un budget total de 457 millions d'euros.
- Animation Communication : au travers de journées techniques, de webinaires, d'outils numériques de communication, et de participation à des événements nationaux et internationaux,

XyloFutur crée des opportunités d'échanges entre acteurs de la filière, stimulant ainsi la coopération.
- Europe : XyloFutur est partenaire de 3 projets européens financés par les fonds FEDER (Fonds européen de développement régional) : WoodMarkets, IMIP, EGURALT. Il vise le label EIC Ecosystem Partnership qui donnera à tous ses adhérents une visibilité en matière d'innovation.
- Start-up : en 2021 XyloFutur a créé le réseau WoodTech qui compte aujourd'hui 30 startups intervenant sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière. Le Pôle a bénéficié du soutien du Ministère de l'Agriculture en 2022, et bientôt de celui de la Mission nationale FrenchTech.

I.2) Les réseaux et clusters

Les réseaux et clusters dispose d'un statut associatif. Ils portent les mêmes missions que les pôles de compétitivité, labellisés par l'Etat.

- **Bordeaux Inno'vin**

Inno'Vin, est un cluster régional fédérant les acteurs de l'écosystème vitivinicole et favorise leurs rencontres (négociants, producteurs, fournisseurs de biens et de services, laboratoires et centre d'expérimentation et institutions). 42% de ses adhérents sont localisés sur la Métropole.

Inno'Vin contribue à répondre aux enjeux de la filière à travers l'innovation en aidant à faire germer des solutions. Inno'Vin favorise la compétitivité des entreprises de la filière vitivinicole, contribue à son développement économique et à maintenir sa position de leader. Pour y parvenir, Inno'Vin a trois missions clés :

- l'ingénierie de projets innovants ;
- l'animation d'un réseau d'entreprises en particulier sur des enjeux de développement durable et de financement des innovations ;
- uUn accompagnement personnalisé (mise en relation, veille, communication...).

- **Aquitaine Chimie Durable Nouvelle Aquitaine (ACD)**

Le cluster ACD Nouvelle Aquitaine est le réseau de la filière Chimie et Matériaux de la Nouvelle-Aquitaine. Il rassemble l'ensemble des acteurs et les ressources permettant d'accompagner les projets de développement, individuels ou collectifs, des entreprises de la filière.

ACD poursuit et renforce ses actions d'accompagnement des entreprises vers la transition écologique, énergétique et numérique dans les domaines de la santé durable, des énergies renouvelables (méthanisation, hydrogène, etc.), des biosolutions et du biocontrôle, etc.

Plusieurs axes de travail sont investis par ACD Nouvelle-Aquitaine :

- les matériaux biosourcés (molécules d'intérêt, gisements) ;

- les filières de recyclage chimique (notamment du plastique) et l'accompagnement des entreprises à l'éco-conception ;
- la transition numérique ;
- la prévention des risques et la réglementation ;
- la décarbonation des sites de production.

- **Odeys**

Odeys est le cluster régional de la construction et de l'aménagement durables. Catalyseur, facilitateur et accélérateur de la transition écologique et des innovations technologiques et sociales, il est composé de près de 350 adhérents (dont 30% sur le territoire métropolitain) et d'une cinquantaine de partenaires, dont les porteurs de la dynamique WoodRise (Institut technologique FCBA, Xylofutur, Fibois, Bordeaux Euratlantique ...).

Dans le contexte spécifique, d'une part de la mise en place de la nouvelle Réglementation environnementale (RE) 2020 qui mesure l'impact carbone des constructions neuves, et d'autre part de la montée en puissance des dispositifs d'accompagnement de la rénovation énergétique, SARE et décret Tertiaire, ciblant les particuliers et les bâtiments dédiés aux activités tertiaires, les actions d'Odeys s'articulent autour de trois axes :

- animer le réseau (conférences, visites de chantier, rencontres BtoB, formations, ...)
- faciliter l'innovation dans les opérations et les projets (sourcing de startups, catalogue des innovations...)
- accompagner la construction et l'aménagement durables (démarche Bâtiment Durable NA, structuration de filières nouvelles...).

Les principales thématiques traitées sont l'efficacité énergétique, l'économie circulaire (recyclage, réemploi, filières locales), la performance environnementale, l'optimisation et l'industrialisation, la digitalisation, la synergie inter-filières, les usages, le confort et la santé.

I.3) Les Technopoles

Une technopole héberge, fédère, anime et accompagne des entrepreneurs et des jeunes pousses qui ont en commun d'exploiter les hautes technologies ou de reposer sur une innovation de rupture.

- **Bordeaux Technowest**

Bordeaux Technowest est une association loi 1901 créée en 1989 sur le territoire des huit communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Martignas-sur-jalle, Saint-Jean-d'Illac, Saint-Aubin de Médoc, le Taillan Médoc et Blanquefort.

Historiquement constituée en support de la filière Aéronautique-spatial-défense (ASD) et structure d'animation du projet Aéroparc (Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan), Bordeaux Technowest qui est labélisée CEEI (Centre européen d'entreprise et d'innovation) a étendu ses activités aux entreprises des filières de la croissance verte en lien avec les projets Ecoparc (Blanquefort) et Newton (Bègles).

Afin de remplir sa mission de création d'emplois à haute valeur ajoutée, l'association a pour particularité de développer et d'assurer la gestion d'un panel complet d'outils (bourse incubation, fonds d'amorçage, plateformes de tests, transfert technologique). Celui-ci lui permet de susciter la création et le développement d'entreprises innovantes en les accompagnant à toutes les étapes de leur développement.

Outre ses implantations historiques, l'association prévoit d'élargir ses activités sur l'année 2023 en assurant notamment une présence sur le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) , avec de nouveaux sites dédiés à l'innovation : Bordeaux Technoport et sur la rive droite à Bassens (ex-site LAFON) un site dédié à la décarbonation et à l'économie circulaire. Par ailleurs, la technopole s'installera en 2023 sur le site « Cockpit », futur siège de Bordeaux Technowest et totem de la filière ASD (Aéronautique spatiale, défense).

Enfin, en dehors de la Métropole, la technopole accompagne la Communauté d'agglomération d'Arcachon Sud (COBAS) via un accord de partenariat en soutien à l'accompagnement de projets innovants (pôle économique de la Teste de Buch).

- **Unitec**

Unitec est une technopole dont la mission principale est d'accompagner les innovations issues des laboratoires de recherche de la Métropole (numérique, sciences de la vie, sciences de l'ingénieur) vers la création d'entreprise. Unitec accompagne ainsi l'entrepreneur à tous les stades de son projet : création d'entreprise (incubateur), structuration et développement (pépinière) et croissance stratégique (développement). Chaque projet est accompagné par un « start-up manager » qui offre :

- des conseils méthodologiques et stratégiques individualisés pour réussir le lancement de chaque entreprise ;
- une aide à l'élaboration d'un business plan ;
- une aide à la recherche de financements publics ou privés ;
- une mise en réseau et soutien à la recherche de partenaires.

I.4) L'Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI NA)

ADI NA est une association au service des territoires et de toutes les entreprises - jeunes pousses, Très petites entreprises (TPE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Etablissements de taille intermédiaire (ETI), de l'industrie et des services à l'industrie - qui composent la région Nouvelle-Aquitaine. ADI NA porte au cœur de ses missions l'accompagnement à la transformation des entreprises. Elle est aussi chargée de faire émerger de nouvelles filières (ex : filière hydrogène), de booster l'attractivité du territoire et l'implantation de nouvelles activités. ADI NA agit sur différents leviers comme l'accompagnement à la stratégie, à la mobilisation de financements publics, à la levée de fonds, à la transformation digitale, à l'internationalisation. ADI NA contribue aussi à la mise en relation des entreprises dans les écosystèmes et avec les grands donneurs d'ordre.

II) Financement des programmes d'actions spécifiques 2023

Le montant des subventions accordées aux structures en 2022 a été reconduit à l'identique sur l'année 2023. Seules trois structures ont vu leur subvention augmenter :

Le pôle Aerospace Valley : la subvention passe de 115 000 à 140 000 euros. Cette augmentation se justifie pour l'année 2023 par le soutien de la Métropole au projet FORMAERO qui représente un intérêt important pour notre territoire, et ce, pour les raisons suivantes :

- donner en visibilité sur la nature et l'évolution des industries et des services de demain et ainsi guider dans la programmation économique et foncière de la Métropole,
- orienter les outils de développement économique soutenus par Bordeaux Métropole en lien avec la filière ASD (TARMAQ, W4S), notamment sur les volets formation et attractivité,
- orienter les cursus des Ecoles et Centres de formation dont ceux présents sur la Métropole,
- contribuer à la conciliation nécessaire des intérêts économiques aux évolutions de la société et la prise de conscience des enjeux environnementaux.

La subvention de XyloFutur passe de 20 000 à 30.000 euros, afin d'accompagner la montée en puissance du réseau WoodTech qui est particulièrement intéressant pour notre territoire engagé dans la dynamique de la construction bas-carbone. Cela intensifiera le rôle de Bordeaux Métropole dans le développement de la construction bois de moyenne et grande hauteurs, en complément de ce qu'elle fait déjà en tant que donneur d'ordre, et en tant que soutien du congrès mondial WoodRise à Bordeaux ;

La technopole Bordeaux Technowest bénéficie d'une augmentation de 137 k€ de sa subvention en raison du soutien de la Métropole au programme ZIRI (40 000 €), à la manifestation UAV SHOW (17 000 €) et à la contribution du Pôle Territorial Rive droite à la Technopole pour son action sur l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain) Arc Rive droite (80 000 € dont 30 000 € pour le projet ZIRI).

Structures	Subventions accordées en 2022 [€]	Subventions proposées en 2023 [€]	Assiettes éligibles [€]	Part de la subvention sur assiette éligible (%)
Aerospace Valley	115 000,00	140 000,00	3 045 000,00	4,60
ALPhA Route des lasers et des hyperfréquences	97 000,00	97 000,00	1 286 000,00	7,54
Agri Sud-Ouest Innovation	30 000,00	30 000,00	1 779 983,00	1,69
Inno'vin	40 000,00	40 000,00	422 000,00	9,48
Aquitaine Chimie Durable Nouvelle-Aquitaine	30 000,00	30 000,00	337 694,00	8,88
Odeys	40 000,00	40 000,00	1 335 805,00	2,99
Xylofurtur	20 000,00	30 000,00	896 700,00	3,35
Bordeaux Technowest	530 000,00	667 000,00	2 721 075,00	24,51
Unitec	140 000,00	140 000,00	1 872 935,00	7,47
Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine	50 000,00	50 000,00	8 644 000,00	0,58

Il est à noter que les programmes d'actions et les budgets prévisionnels des différentes structures présentées sont annexés aux conventions jointes à la délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2021-603 du 26 novembre 2021 adoptant le schéma de développement économique de Bordeaux Métropole,
VU la demande formulée par le Pôle de compétitivité Aerospace Valley en date du 18/07/2022,
VU la demande formulée par le Pôle de compétitivité ALPhA Route des lasers Valley en date du 08/07/2022,
VU la demande formulée par le Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest innovation en date du 18/07/2022,
VU la demande formulée par Inno'Vin en date du 08/07/2022,
VU la demande formulée par Aquitaine Chimie Durable Nouvelle-Aquitaine en date du 18/07/2022,
VU la demande formulée par ODEYS en date du 13/07/2022,
VU la demande formulée par Xylofutur en date du 11/07/2022,
VU la demande formulée par Bordeaux Technowest en date du 08/07/2022,
VU la demande formulée par Unitec en date du 22/07/2022,
VU la demande formulée par l'agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI NA) en date du 24/10/2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien apporté à ces structures favorisera la compétitivité des entreprises métropolitaines par l'innovation en particulier au regard des enjeux et défis à relever en lien avec la transition écologique et l'impact économique de la crise sanitaire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 140 000 € en faveur du Pôle de compétitivité Aerospace Valley pour son programme d'actions 2023,

Article 2 : d'attribuer une subvention de 97 000 € en faveur du Pôle de compétitivité ALPhA Route des lasers et des hyperfréquences pour son programme d'actions 2023,

Article 3 : d'attribuer une subvention de 30 000 € en faveur du Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest innovation pour son programme d'actions 2023,

Article 4 : d'attribuer une subvention de 40 000 € en faveur d'Inno'Vin pour son programme d'actions 2023,

Article 5 : d'attribuer une subvention de 30 000 € en faveur d'Aquitaine Chimie Durable Nouvelle-Aquitaine pour son programme d'actions 2023,

Article 6 : d'attribuer une subvention de 40 000 € en faveur d'ODEYS pour son programme d'actions 2023,

Article 7 : d'attribuer une subvention de 30 000 € en faveur du Pôle de compétitivité Xylofutur pour son programme d'actions 2023,

Article 8 : d'attribuer une subvention de 667 000 € en faveur de Bordeaux Technowest pour son programme d'actions 2023,

Article 9 : d'attribuer une subvention de 140 000 € en faveur d'Unitec pour son programme d'actions 2023,

Article 10 : d'attribuer une subvention de 50 000 € en faveur de l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine pour son programme d'actions 2023,

Article 11 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent précisant les conditions des subventions accordées,

Article 12 : d'imputer toutes les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2023 sur la ligne d'imputation suivante : chapitre 65, article 65748 et fonction 61 et 632.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Madame KISS, Monsieur PAPADATO, Monsieur PFEIFFER, Monsieur GUENDEZ, Madame BRET, Madame RECALDE, Monsieur SAINT-PASTEUR, Monsieur TOURNERIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT</p>
---	--